

DECISION N°2026-047/CP

OBJET :

ACHAT DE CARTES CADEAUX DESTINEES AU PERSONNEL MUNICIPAL A L'OCCASION DE LA FETE DE LA FAMILLE 2026

- 1. Commande publique**
- 2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2162-2 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société UP COOP,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour l'achat de cartes cadeaux destinées au personnel Municipal à l'occasion de la Fête de la Famille 2026 sera signé par mes soins avec la société UP COOP – 9-11 Boulevard Louise Michel 92230 GENNEVILLERS - N° SIRET : 642 044 366 002 42.

Article 2 : Le montant total de cette consultation s'élève à 10 263.75 € TTC pour 420 cartes d'un montant de 25 €.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa notification, et expirera jusqu'au délai de reprise des cartes non utilisées le cas échéant.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN le 28/04/2026

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire